

14ème législature

Question N° : 627	De M. Nicolas Dhuicq (Union pour un Mouvement Populaire - Aube)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture, agroalimentaire et forêt
Rubrique > animaux	Tête d'analyse > loups	Analyse > protection. convention de Berne. classement.
Question publiée au JO le : 01/04/2014 Question retirée le : 13/05/2014 (retrait à l'initiative de l'auteur)		

Texte de la question

M. Nicolas Dhuicq attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la présence du loup, véritable menace pour l'élevage. Dans l'Aube, les attaques de loup se multiplient et les moyens de protection, que les bergers ont tenté de mettre en place (chiens, parcage toutes les nuits, clôtures), sur les recommandations du plan Loup, se révèlent inefficaces. Le loup se reproduit vite et sa présence se généralise en France. Aujourd'hui, on estime à sept le nombre de loups dans l'Aube. Le rapport d'information des sénateurs, présenté le 4 mars 2014, demande de rétrograder le loup dans l'annexe 3 de la convention de Berne, au titre "d'espèce protégée simple", alors qu'il est actuellement classé comme espèce "strictement protégée". Cette demande est soutenue par la Confédération paysanne, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), le syndicat des Jeunes agriculteurs et la Fédération nationale ovine (FNO). Aussi souhaite-t-il connaître la position du Gouvernement sur cette question.